



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'art. 153 ORC

**Date de publication:** SHAB - 02.10.2018

**Numéro de publication:** BH02-0000000201

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38,  
1510 Moudon

## Sommation selon l'art. 153 ORC, Kearsley Paul

Kearsley Paul  
Chemin de Mourat 38  
1095 Lutry

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège. Aux termes de l'art. 153 ou 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

**Délai :** 30 jour(s)

**Fin du délai:** 01.11.2018

### Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud  
Rue Grenade 38, Postfach: 198, 1510 Moudon  
1510 Moudon